

Image not found or type unknown



Reconnaissance de dette non respectée.

Par **tenace**, le **03/01/2010** à **17:14**

Bonjour,rnrnrnUne (ancienne) amie m'a demandé de l'argent en échange d'une reconnaissance de dette il y a 4 ans.rnJe lui ai prêté via un chèque.rnDepuis j'ai perdu tout contact avec elle.rnJ'ai toutes les preuves avec moi (sa reconnaissance, les retraits de mon compte, la lettre de plainte de la police .etc)rnSeulement, je n'ai pas le "statut" pour pouvoir ouvrir les portes, on me bloque toutes les informations que je pourrais avoir pour la retrouver!!rnrnExiste -t-il une personne dont le travail consiste à ressituer celles qui changent d'adresse sans laisser de trace? rnrnPar avance , merci de votre aide.rnrnCordialement

Par **superve**, le **05/01/2010** à **01:22**

bonjourrnrnl'huissier de justice chargé du recouvrement de votre créance peut solliciter la fourniture d'informations de la part du procureur de la République, dès lors qu'il est en possession d'un titre exécutoire.rnrnEn outre, si vous attendez trop longtemps, votre dette sera forclosée et vous ne pourrez plus la faire valoir.rnrnLe mieux dans votre cas serait de consulter un avocat afin d'agir pour la condamnation de votre débiteur, par un tribunal.rnrncordialement